

Comment Natura 2000 bouscule-t-il l'aménagement forestier ? Etat des lieux

par Jean-Marie GLEIZES

Avec l'instauration du réseau Natura 2000, maintenant transposé en droit français, c'est une véritable révolution qui s'est opérée dans les démarches de gestion des sites à fort potentiel de biodiversité. Les changements vont concerner tout autant les procédures que le jeu des acteurs et les modes de faire sur le terrain.

C'est d'ailleurs peut-être du fait de sa nouveauté que cette démarche est si mal comprise, tout particulièrement des élus pour qui la démarche Natura 2000 est perçue comme une réglementation supplémentaire, que leur impose l'Europe. Les élus ont aussi le sentiment d'être consultés et de devoir donner leur avis dans un délai très court, sans réellement avoir en main tous les éléments d'information nécessaires à leur prise de décision. Ils craignent d'être entravés dans leurs actions concernant la gestion de la forêt communale dont ils ont la charge (« on ne va plus pouvoir rien faire ! »). Les élus souhaitent être informés concrètement sur les conséquences de la mise en place des sites pilotes Natura 2000.

Natura 2000 répond à un objectif fondamental et consensuel, qu'est le maintien de la biodiversité. Il convient de maintenir ou de rétablir la grande diversité biologique à l'échelle de l'Europe par une gestion des habitats et des espèces sur les territoires du réseau, et contribuer à la mise en œuvre d'un développement durable des espaces naturels et forestiers.

Le bouleversement qu'apporte Natura 2000 concerne une nouvelle appréhension de la problématique du maintien de la biodiversité :

- plus que de la protection des espèces, il est impératif de s'intéresser à la gestion des espaces,
- le maintien des usages est garant du

maintien de la biodiversité, dans le sens où des espèces disparaissent lorsqu'un usage (de l'homme) disparaît,

- la réglementation cède la place à la contractualisation.

C'est en ce sens que la procédure Natura 2000 doit être considérée et utilisée comme un instrument de l'aménagement durable du territoire.

Les trois étapes de la démarche sont :

- la désignation des sites d'enjeu pour la biodiversité,
- la mise en place de la concertation pour définir les objectifs de gestion qui seront référencés dans un document d'objectifs,
- la définition des mesures précises de gestion.

La France a fait un pari audacieux en misant sur la contractualisation pour tenir ses engagements internationaux. Nous avons les moyens de le gagner sur le terrain, si l'on sait rapidement concerter et contractualiser avec les acteurs locaux, responsables et usagers, principaux gestionnaires de l'espace, notamment forestier. Pour cela, il convient de :

- s'appuyer sur les pratiques existantes,
- de convaincre plus que de sanctionner : le volontariat doit en effet servir de base d'action,
- d'instaurer une contrepartie financière à un engagement sur des actions positives, en rémunérant notamment les surcoûts nets inhérents à ces nouveaux modes de gestion des espaces naturels.

Des effets bénéfiques sont attendus sur le développement local, par le maintien des activités humaines et par la valorisation économique du « label » Natura 2000.

J.-M.G.

Jean-Marie GLEIZES
Chef de projet Natura
2000 DIREN PACA

Avancement des documents d'objectifs

NOM DU SITE	P/T	Opérateur	DOCOB		
			Validation CSRPN	Objectifs	Mesures de gestion
Montagne de Val-Haut - Clues de Barles - Clues de Verdache		ONF	25 septembre 01	5-validé	4-achevé
Gorges de Trévans - Montdenier - Mourre de Chanier		ONF	25 septembre 01	5-validé	3-en cours
Montagne de Lure		ONF		2-lancé	
Le Mercantour	P	PN Mercantour		2-lancé	
Adrets de Monjustin - Les Craux - Rochers et crêtes de Volx		PNR Luberon		2-lancé	
Cheval Blanc - Montagne des Boules - Barre des Dourbes		ONF		1-programmé	
Vallon du Lauzanier - La Tour des Sagnes - Vallon des Terres Pleines		ONF		1-programmé	
Combeynot - Lautaret - Ecrins		PN Ecrins	27 mars 01	5-validé *	3-en cours
Steppique durancien et queyrassin		SIVOM de Guillestre	approuvé < 2000	6-approuvé	3-en cours
Haut-Guil - Mont Viso - Val Preveyre		PNR Queyras		3-en cours	
Vallon des Bans - Vallée du Fournel		Mairie de Largentière	approuvé < 2000	6-approuvé	3-en cours
Valgaudemar		PN Ecrins		2-lancé	
Dévoluy - Durbon - Charance - Champsaur		ONF	28 mai 02	4-achevé	3-en cours
Massif du Lauvet d'Ilonse et des Quatre Cantons - Dôme de Barrot - Gorges du Cian		ONF		2-lancé	
Le Mercantour	P	PN Mercantour	7 août 01	6-approuvé *	3-en cours
Préalpes de Grasse		ONF	18 décembre 01	5-validé	4-achevé
Adret de Pra Gaze		PN Mercantour	15 octobre 02	4-achevé	
Rivière et Gorges du Loup				2-lancé	
Rivière La Siagne et ses gorges		SIVU de la Siagne		3-en cours	
Delta de Camargue				1-programmé	
Les Alpilles		Agence publique du massif des Alpilles	18 décembre 01	5-validé	3-en cours
Crau centrale - Crau sèche		Comité du foin de Crau	18 décembre 01	5-validé	4-achevé
Marais de la Vallée des Baux et marais d'Arles		Chambre d'agriculture 13		2-lancé	
Calanques et îles marseillaises - Cap Canaille et Massif du Grand Caunet (Directive habitat)		GIP Calanques Ville de Marseille ONF		2-lancé 2-lancé 1-programmé	
Chaîne de l'Etoile - Massif du Garlaban		ONF		2-lancé	
Montagne Sainte Victoire - Forêt de Peyrolles - Montagne des Ubacs - Montagne d'Artigues		Syndicat mixte Concors Sainte Victoire		2-lancé	
Iles marseillaises (Zone de protection spéciale)		GIP Calanques Ville de Marseille		2-lancé 2-lancé	
Plateau de l'Arbois				1-programmé	
Massif de la Sainte Baume		ONF	19 juillet 01	5-validé	3-en cours
Cap Sicié - Six Fours		SIVU La Seyne Six Fours		2-lancé	
La côte d'Hyères et son archipel	P	PN Port-Cros	approuvé < 2000	6-approuvé *	4-achevé
La côte d'Hyères et son archipel	P	PN Port-Cros		2-lancé	
Marais de Gavoti - Lac de Bonne Cougne - Lac Redon		CEEP		2-lancé	
La plaine et le massif des Maures	P	ONF		3-en cours *	
Les Sorgues et l'Auzon		S.I. du bassin des Sorgues		3-en cours	
Mont Ventoux		ONF	27 mars 01	5-validé	3-en cours
Massif du Luberon		PNR Luberon	15 octobre 02	3-en cours	

LEGENDE

Programmé en financement	1-programmé	Validation par le comité de pilotage	5-validé
Opérateur choisi, comité de pilotage installé	2-lancé	Arrêté préfectoral d'approbation	6-approuvé
Etudes et concertations en cours	3-en cours	DOCOB réalisé sur une partie seulement du site proposé	P
Rédaction achevée et document mis en discussion	4-achevé	Site expérimental Natura 2000	*